Table ronde sur la gouvernance de l'espace

Un mode d'emploi pour l'utilisation de l'espace

Mathieu Lavallée, *avocat*

Un accrochage entre deux véhicules routiers, cela arrive plutôt régulièrement. Une collision entre deux satellites, c'est non seulement inhabituel, mais aussi lourd de conséquences. Et la situation n'est pas près de s'améliorer avec la multiplication des débris en orbite. Pas étonnant que la gouvernance de l'espace revienne au goût du jour. D'ailleurs, plusieurs experts sont venus en discuter à Montréal.

Le 10 février 2009, une collision est survenue à 800 kilomètres d'altitude entre un satellite hors service et un autre en fonction. Il en résulte un nuage de débris pouvant endommager d'autres satellites pendant des décennies.

Ce type d'incident est à la source de l'adoption en 2007 par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) de l'ONU des *Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux*. Pour évaluer celles-ci et examiner les autres initiatives en matière de sécurité spatiale, l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill (IDAS) a tenu le Congrès international et interdisciplinaire sur les débris spatiaux du 7 au 9 mai dernier. L'événement a été organisé conjointement avec l'Institut de droit aérien et spatial de Cologne (Allemagne) et l'Association internationale pour l'avancement de la sécurité dans l'espace (Pays-Bas).

Photo : Anthony Rancourt

Ray Williamson, directeur général du Secure World Foundation, Sridhara Murthi, directeur général de la Indian Space Research Organisation, et Paul Dempsey, directeur de l'IDAS

Photo : Anthony Rancourt

Gérard Brachet, ancien directeur général du Centre national d'études spatiales en France et ancien président du COPUOS

La veille du congrès, une Table ronde internationale et interdisciplinaire sur la gouvernance de l'espace a également été menée, regroupant plusieurs experts internationaux autour d'enjeux majeurs.

Une question de sécurité

À plusieurs égards, notre sécurité sur terre dépend aussi de la sécurité dans l'espace estime **Ray Williamson**, directeur général du Secure World Foundation. Cet organisme privé cherche à maintenir une utilisation sécuritaire et durable de l'espace. Plusieurs applications pratiques pour la société civile sont maintenant basées sur des technologies utilisant l'espace. Outils météorologiques, surveillance environnementale, protection civile, télécommunications, navigation… la liste s'allonge au fil des ans.

C'est justement à cet égard que la gouvernance de l'espace va poser tout un défi, selon **Gérard Brachet**, ancien directeur général du Centre national d'études spatiales en France et ancien président du COPUOS. À long terme, l'augmentation du nombre d'objets et de débris dans l'espace menace la viabilité économique de toutes ces technologies. Et déjà, le Réseau américain de surveillance de l'espace suit plus de 17 000 objets fabriqués par l'homme, d'un diamètre de plus de dix centimètres. Il n'y a pas que les satellites parmi ces objets, on retrouve également des portions ou des débris de fusées et de vaisseaux spatiaux.

► // SUITE PAGE 12

Table ronde sur la gouvernance de l'espace
Un mode d'emploi pour l'utilisation de l'espace

SUITE DE LA PAGE 11

Parmi ceux-ci, 13 000 sont identifiés dans le *Catalogue des satellites* tenu par le gouvernement américain, où seulement 6 ou 7 % des inscriptions sont des satellites en activité. Autrement dit, plus de 90 % de ces objets sont hors de contrôle et se baladent à des vitesses variant de 3 à 7 km/seconde. L'absence de souveraineté dans l'espace va aussi poser tout un problème, estime M. Brachet : « Comment s'entendre pour ne pas transformer l'espace en dépotoir ? », s'est-il questionné lors de la table ronde.

Mais le nombre croissant de débris et la sécurité de l'espace ne sont pas les seuls défis à relever lorsqu'il est question d'encadrer l'utilisation des orbites extra-atmosphériques. Le nombre croissant d'acteurs dans le domaine spatial devient aussi une préoccupation. Les pays industrialisés ne sont plus les seuls sur la scène. En plus des États-Unis, de la Russie, de la Chine, du Canada, de l'Inde, du Japon et de l'Union européenne, s'ajoute désormais une kyrielle de pays qui émergent dans ce domaine. L'Algérie, l'Argentine, le Brésil, l'Iran, la Malaisie, le Nigeria, l'Afrique du Sud et la Thaïlande sont maintenant présents en orbite avec des micro ou mini satellites. En fait, il y aurait plus d'une centaine de pays ayant des satellites en orbite selon **Sridhara Murthi**, directeur général de la Indian Space Research Organisation. Selon M. Brachet, il faudrait inclure ces pays dans les discussions concernant la gouvernance de l'espace. Et surtout, il estime qu'il en va du propre intérêt de tous ces États de clarifier les lignes directrices adoptées par le COPUOS.

Les normes techniques comme point de départ

Mais comment améliorer les principes de gouvernance de l'espace ? La question en soulève plusieurs autres. **Karl Doetsch**, président de Doetsch International Space Consultants à Victoria et ancien président de l'Agence spatiale canadienne, se demande notamment si les bases légales sont assez solides en la matière.

Selon M. Brachet, il ne serait pas nécessaire d'adopter de nouvelles lois sur le plan international. Par ailleurs, M. Williamson souligne qu'il serait beaucoup plus difficile de faire adopter des traités bannissant certaines activités ou même la présence d'armes dans l'espace. Cependant, selon **Paul Dempsey**, directeur de l'IDAS, il existe actuellement peu de mécanismes ou de sanctions envers les États ne respectant pas la réglementation internationale. D'ailleurs, M. Doetsch s'est demandé « quels sont les incitatifs à respecter les règles » en la matière.

Photo : Anthony Rancourt

Karl Doetsch, président de Doetsch International Space Consultants à Victoria et ancien président de l'Agence spatiale canadienne

En revanche, il ne serait pas nécessaire que ce processus commence par la voie politique. « Les règles techniques adoptées par les différentes agences à l'échelle internationale sont finalement devenues les textes adoptés par les États et ont acquis un statut politique de cette façon », souligne M. Brachet. Il trouve d'ailleurs très intéressant ce processus débutant du côté technique et aboutissant vers le politique. M. Williamson croit aussi à cette « façon pratique de commencer le processus » consistant à développer les meilleures pratiques de l'utilisation de l'espace. De cette façon, il pourrait devenir possible de concilier les intérêts privés et les intérêts communs en la matière ce qui, justement, pose habituellement problème en droit international, selon M. Dempsey.

Mais le nombre croissant de débris et la sécurité de l'espace ne sont pas les seuls défis à relever lorsqu'il est question d'encadrer l'utilisation des orbites extra-atmosphériques. Le nombre croissant d'acteurs dans le domaine spatial devient aussi une préoccupation.

Protéger les investissements dans l'espace

Certains des panélistes ont aussi soulevé l'hypothèse qu'il sera beaucoup plus facile d'améliorer la gouvernance de l'espace s'il devient plus attrayant d'y investir. C'est notamment le cas de M. Dempsey, qui constate « qu'il est difficile de convaincre le privé d'investir dans le secteur spatial puisqu'il n'y a ni souveraineté ni propriété ».

Avec le retour prochain de l'exploration lunaire, il faudrait envisager de pouvoir acquérir certains droits sur une parcelle de terrain lunaire, selon le directeur de l'IDAS. Il suggère que l'occupation continue pendant une certaine période de temps pourrait suffire pour se constituer un droit de propriété, un peu à l'image de la colonisation de l'Ouest américain. « Sinon, il n'y a aucune protection pour les investissements privés », précise M. Dempsey.

Par exemple, on pourrait penser qu'une compagnie minière désirant exploiter des ressources sur la lune acquière certains droits sur une parcelle par une occupation continue de sept ans. « Il y a des raisons commerciales qui militent en faveur de la souveraineté », croit M. Dempsey. ■